

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 29 MARS 2021

Lors de cette visio hebdomadaire, le Directeur général a communiqué **sur les points suivants** :

Il est revenu sur l'évolution de la situation sanitaire et des mesures de restrictions de déplacements prises dans 16 départements.

Aujourd'hui la DGFIP compte **200 cas de Covid avérés** et 300 personnes sont à l'isolement comme cas contacts.

Télétravail :

La DGFIP comptait vendredi dernier près de 45 000 télétravailleurs, avec une moyenne quotidienne autour de 35 % de l'effectif.

Le suivi quotidien du télétravail en particulier dans les 16 départements en situation de restrictions de déplacement montre une montée en puissance lors des derniers jours, une évolution de 5 à 15 points du taux est constatée.

La **CFTC DGFIP** s'est félicitée de cette montée en puissance du télétravail ainsi que des informations plus précises résultant du suivi quotidien mis en place.

Elle a partagé avec les autres organisations syndicales les inquiétudes des agents dont les **enfants** doivent rester à la maison suite aux **fermetures de collèges ou d'écoles** en nombre croissant. **La CFTC** a réitéré la demande de clarification auprès des directions locales **afin que les parents de ces enfants soient placés en ASA et non en télétravail.**

A l'approche de la campagne IR et devant l'aggravation de la crise sanitaire qui va forcément se traduire dans nos modes de fonctionnement, la **CFTC DGFIP a demandé** à ce que soient envisagées le plus rapidement possible **les conditions d'un nouveau PCA**, tant il devient clair que les agents ne pourront pas continuer à réaliser toutes les missions.

Le Directeur Général a apporté les réponses suivantes :

Le PCA n'est pas d'actualité mais la DGFIP s'adaptera en fonction des décisions qui seront prises par le gouvernement et des nouvelles restrictions si elles devaient intervenir.

ASA : Le Directeur Général rappellera les règles relatives au placement en ASA des agents devant assurer la garde des enfants dont les établissements sont fermés.

Restauration collective : un état des lieux sera fait afin de faire le point sur les dispositifs mis en place dans les restaurants collectifs et de s'assurer que les agents en présentiel ne soient pas pénalisés et dans l'impossibilité de se restaurer.

SPIB 2B va fournir une **nouvelle livraison de produits et matériels de protection sanitaire** .

Prochaine réunion la semaine prochaine.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>